



La Société Rampe Sucres Barcelona, S.L. avec SIRET ESB08720591

CERTIFIE QUE :

Le papier utilisé pour le conditionnement du sucre en doses individuelles est conforme à la réglementation en vigueur sur les matériaux d'emballage en contact avec les aliments.

- Il ne contient pas de bisphénol A, car il n'est utilisé dans aucun processus de production, il est donc conforme au règlement (UE) 2018/213 de la Commission du 12 février 2018 relatif à l'utilisation du bisphénol A dans les vernis et revêtements destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et modifiant le règlement (UE) 10/2011 en ce qui concerne l'utilisation de ladite substance dans les matières plastiques en contact avec les denrées alimentaires nourriture.
- Il ne contient pas de substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS) puisqu'il n'est utilisé dans aucun processus de production, il est donc conforme à la DIRECTIVE 2006/122/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 12 décembre 2006.
- Il ne contient pas de MOSH (hydrocarbures saturés d'huiles minérales) ni de MOAH (hydrocarbures aromatiques d'huiles minérales) puisqu'ils ne sont utilisés dans aucun processus de production, il est donc conforme à la RECOMMANDATION (UE) 2017/84 DE LA COMMISSION du 16 janvier 2017 sur la surveillance des hydrocarbures issus, d'huiles minérales dans les aliments et dans les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les aliments.
- Ne contient aucun des allergènes mentionnés dans le règlement (UE) n° 1169/2011, annexe II, car ils ne sont utilisés dans aucun processus de production.
- Provient de fabricants sous licence FSC
- Il est issu de fibres vierges, non de matière recyclée, pour garantir la conformité du matériau adapté à un usage alimentaire.
- Peut être recyclé

Ce certificat est basé sur la déclaration de conformité de nos fournisseurs de papier.

